

AGENCE DOUBS JURA  
La Charmotte  
25420 VOUEAUCOURT  
Tél. 03 81 36 31 22  
Fax 03 81 35 03 25

33  
RV

ASSOCIATION R.I.S.Q.U.E.  
22, Grande Rue  
25250 L'ISLE SUR LE DOUBS

VOUEAUCOURT  
le 29 décembre 2006

Affaire suivie par Guy FRANÇAIS  
N/Réf. : GF/VS - 2006/294  
**Objet : assainissement**

Monsieur le Président,

Votre courrier du 19 novembre a retenu toute notre attention. Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, les communes ou leurs groupements se doivent de réaliser une étude technique visant à délimiter, après Enquête Publique, sur l'ensemble du territoire communal, les zones relevant de l'assainissement collectif, celles relevant de l'assainissement non collectif et celles où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Pour répondre à cette obligation, la commune de l'Isle sur le Doubs a donc réalisé avec les communes d'Appenans, Etrappe, Médière, La Prétière et Rang un schéma directeur d'assainissement. Ce schéma a permis de réaliser un diagnostic des installations existantes dans chacune des communes, de lister les travaux nécessaires d'amélioration, d'extension et de réhabilitation des ouvrages et surtout, de présenter à l'enquête publique le document de zonage qui définit les zones d'assainissement collectif et non collectif et qui fixe les obligations de chacun (collectivité et propriétaire) dans chaque zone. Cette enquête publique, qui a duré 31 jours, entre les 27 juin et 28 juillet 2006, n'a pas recueilli d'observation de la part des habitants, ni des associations l'isloises. Ce zonage a donc été approuvé sans réserve le 13 octobre dernier.

Les habitations sises Grande Rue et rue du Moulin sont situées dans une zone d'assainissement collectif. A ce titre, la loi sur l'eau indique que la commune est tenue d'y assurer la collecte des eaux usées domestiques ainsi que le stockage, l'épuration, le rejet ou la réutilisation des eaux usées collectées; la maîtrise d'ouvrage, la gestion et la prise en charge des dépenses d'investissement et de fonctionnement des ouvrages est communale.

Parallèlement à cela, dans cette zone, les constructions nouvelles et existantes ont une obligation de raccordement soit directement, soit sous voies privées ou par création de servitude de passage au réseau collectif (Code de la santé Publique - article 33) dans un délai de deux ans après la mise en service du réseau; elles sont soumises au paiement d'une taxe d'assainissement couvrant les frais d'investissement et de fonctionnement du service d'assainissement (si le raccordement n'intervient pas dans les deux ans, la somme peut être majorée par décision de la collectivité dans la limite de 100%).

inccal  
.../...  
Les habitations situées dans les rues considérées sont situées en zone d'assainissement collectif, desservie par un réseau, il est donc normal que son propriétaire soit soumis au paiement d'une somme pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Nous vous informons que le service public d'assainissement comprend une part très importante de charges fixes qui sont assises sur le volume d'assiette prévisionnel, conformément au contrat d'affermage. Minorer de manière importante ce volume d'assiette en exonérant 150 foyers selon vos dires aurait pour conséquence immédiate une augmentation proportionnelle pour les clients assujettis afin de maintenir l'équilibre économique du contrat.

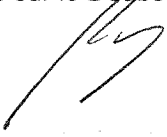
Enfin, nous vous confirmons qu'il n'existe plus aujourd'hui sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs de cas d'exonération de la taxe assainissement.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'Agence Doubs - Jura,

  
Guy FRANCAIS.

Le Maire de l'Isle sur le Doubs,

  
Rémy NAPPEY



**VEOLIA EAU**

**0810.000.777**

24h/24 - 7j/7\*

*prix d'un appel local à partir d'un poste fixe*

\*Pour toutes questions relatives

à votre abonnement :

du lundi au vendredi DE 7H30 à 19H30

le samedi DE 9H00 à 12H00

[www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr)

REGION CENTRE-EST

Certifiée ISO 9001

**37 QUAI CHARLES DE GAULLE  
69414 LYON CEDEX 06**

Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux  
SCA AU CAPITAL DE 2.207.287.340,98 Euros  
RCS PARIS B 572.025.526